



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/102
8 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 69 o) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE : CONFERENCE DES
NATIONS UNIES SUR LES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié
sous la cote A/C.2/36/L.143, tel qu'il a été modifié oralement

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du
règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 46ème séance, le 7 décembre 1981, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.143, tel qu'il a été modifié oralement. Elle était saisie d'un état des incidences administratives et financières (A/C.2/36/L.129) du projet de résolution antérieur publié sous la cote A/C.2/36/L.126, dont les incidences financières valent également pour le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.143. La Commission était également saisie d'un rapport distinct du Secrétaire général (A/36/652) ainsi que du rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/CONF.100/11).

2. Aux termes du paragraphe 2 de la section I du projet de résolution A/C.2/36/L.143, l'Assemblée générale adopterait le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

3. Aux termes du paragraphe 3 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait, sans préjudice des arrangements institutionnels finals, a) de créer, sur le modèle du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, un comité intérimaire des sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui tiendrait seulement une session de deux semaines au maximum au cours du premier semestre de 1982, et qui ferait rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, et b) de le charger de mettre immédiatement à exécution le Programme d'action de Nairobi.

4. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il faudrait ouvrir des crédits additionnels d'un montant de 620 300 dollars (calculé sur la base du coût intégral) pour les services de conférence, en partant des hypothèses suivantes :

- a) Le Comité se réunira à New York pendant deux semaines;
- b) Il se réunira sous forme de comité plénier à raison d'une séance le matin et d'une séance l'après-midi;
- c) Des services d'interprétation seront assurés dans les six langues officielles de l'Assemblée générale;
- d) La documentation sera établie dans les six langues de l'Assemblée générale, et représente 300 pages avant la session, 100 pages pendant la session et 50 pages après la session.

5. Le Secrétaire général prend note des observations du Comité des conférences qui figurent au paragraphe 3 du document A/C.2/36/L.129/Add.1, selon lesquelles le Comité recommande de limiter au strict minimum le volume de la documentation, en particulier de la documentation à établir avant la session. Etant donné l'ampleur des questions qui seront examinées par le Comité intérimaire, telles qu'elles sont énumérées aux paragraphes 5 à 8 de la section III du projet de résolution, le volume prévu de la documentation pour la réunion de 1982 du Comité intérimaire, qui a déjà été limité au strict minimum, ne saurait être réduit davantage à ce stade.

6. Aux termes du paragraphe 4 de la section II du projet de résolution, l'Assemblée générale prendrait note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement italien d'accueillir à Rome, en 1982, la réunion du Comité intérimaire des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Au cas où l'invitation du Gouvernement italien serait acceptée, les dispositions de la résolution 31/140 de l'Assemblée générale du 17 décembre 1976 seraient appliquées.

7. Aux termes du paragraphe 6 de la section II du projet de résolution, le Secrétaire général serait prié de présenter à la réunion du Comité intérimaire qui se tiendrait en 1982 la documentation de base indispensable sur les questions mentionnées au paragraphe 5 de la section II du projet de résolution. Aux termes du paragraphe 1 de la section III du projet de résolution, l'Assemblée générale prendrait acte de la recommandation du Secrétaire général concernant les services d'appui organique à fournir à l'organe intergouvernemental susmentionné, suivant les dispositions indiquées dans le rapport du Secrétaire général (A/36/652). Les tâches à confier aux services d'appui du Secrétariat et les arrangements correspondants en matière d'organisation sont énumérés aux paragraphes 10 à 20 de ce rapport. Aux paragraphes 21 à 24 du rapport, il est déclaré que tout sera fait pour essayer de pourvoir le poste de secrétaire du groupe de travail (proposé au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général), ainsi que le poste d'agent des services généraux nécessaire, à l'aide des ressources existantes. Les services du personnel d'appui nécessaires seraient jusqu'à nouvel ordre assurés à l'aide des ressources existantes.

/...

8. Aux termes du paragraphe 2 de la section IV du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de charger le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, agissant dans le cadre de son mandat tel qu'il a été défini par l'Assemblée générale dans ses résolutions 32/197 du 20 décembre 1977 et 33/202 du 29 janvier 1979, de coordonner les apports des organes, organisations et organismes des Nations Unies. Au cas où l'Assemblée adopterait le projet de résolution, le Directeur général s'efforcera de faire face avec les ressources existantes aux tâches supplémentaires qu'entraîneraient pour son Bureau la création du groupe de travail envisagé et les exigences de la coordination à l'échelle du système indiquées dans le Programme d'action de Nairobi.

9. Aux termes du paragraphe 1 de la section V du projet de résolution, l'Assemblée générale soulignerait l'importance des efforts régionaux et sous-régionaux pour l'exécution du Programme d'action de Nairobi et prierait les commissions régionales d'entreprendre immédiatement l'élaboration de plans et programmes régionaux, en tenant compte en particulier des priorités indiquées au paragraphe 71 du Programme d'action de Nairobi, et de faire rapport à ce sujet au Comité intérimaire lorsqu'il se réunirait en 1982. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il faudrait prévoir des dépenses supplémentaires d'un montant de 14 900 dollars pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un représentant de chacune des commissions régionales qui participerait à la réunion de 1982 du Comité intérimaire.

Résumé

10. En conséquence, comme il est indiqué ci-dessus au paragraphe 9, dans l'attente de l'examen des ressources nécessaires auquel il faudra procéder dans la perspective de la décision finale que prendra l'Assemblée générale lors de sa trente-septième session au sujet des arrangements institutionnels, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.143, il faudrait ouvrir un crédit supplémentaire qui se ventilerait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Chapitre 10 (CEE)	2 700
Chapitre 11 (CESAP)	2 900
Chapitre 12 (CEPAL)	3 000
Chapitre 13 (CEA)	3 300
Chapitre 14 (CEAO)	<u>3 000</u>
Total	<u>14 900</u>

11. Le coût estimatif total des services de conférence, qui s'élève à 620 300 dollars et dont la ventilation est indiquée en annexe au présent document, est calculé sur la base du coût intégral, en ne supposant aucune capacité d'absorption de la part du Département des services de conférence; il sera examiné dans le cadre de l'état récapitulatif du montant total du coût des services de conférence, qui sera présenté à l'Assemblée générale vers la fin de la session en cours.

/...

AnnexeCOUT ESTIMATIF DES SERVICES DE CONFERENCE DEVAINT ETRE FOURNIS
AU COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES
ET RENOUVELABLES

(New York, deux semaines, 1982)

	Volume de travail		Coût b/	
	total	Taux unitaire a/	Dollars	Dollars
<u>I. Documentation à établir avant la session</u>				
(120 000 mots; A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	509 jours	302 par jour	153 713	
Révision	170 jours	315 par jour	53 550	
Dactylographie	560 jours	170 par jour	95 200	
Reproduction	2 010 000 pages imprimées	0,010 par page imprimée	20 100	
Distribution	201 000 documents	0,050 par document	10 050	332 600
<u>II. Service des séances</u>				
Interprétation (A, Ar, C, E, F, R)				
	280 jours	375 par jour	105 000	
Personnel d'appui Préposé à la salle de conférences				
	28 jours	39 par jour	1 092	
Cormis à la distri- bution des documents				
	14 jours	39 par jour	546	106 600
<u>III. Documentation à établir pendant la session</u>				
(40 000 mots, A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	170 jours	302 par jour	51 340	
Révision	57 jours	315 par jour	17 955	
Dactylographie	187 jours	170 par jour	31 790	
Reproduction	560 000 pages imprimées	0,010 par page imprimée	5 600	
Distribution	56 000 documents	0,050 par document	2 800	109 500

/...

	Volume de travail total	Taux unitaire a/	Coût b/	
			Dollars	Dollars
IV. <u>Documentation à établir</u> <u>après la session</u>				
(20 000 mots; A, Ar, C, E, F, R)				
Traduction	85 jours	302 par jour	25 670	
Révision	23 jours	315 par jour	8 320	
Dactylographie	93 jours	170 par jour	15 810	
Reproduction	335 000 pages imprimées	0,010 par page imprimée	3 350	
Distribution	6 700 documents	0,050 par document	335	54 000
Total I, II, III et IV				602 700
V. <u>Crédits nécessaires</u> <u>au Bureau des services</u> <u>généraux</u>				
Enregistrement sonore			5 400	
Services de sécurité, de plantons et d'information			9 600	
Frais généraux de fonctionnement			2 600	17 600
Total général				620 300

a/ Le taux unitaire pour l'interprétation, la traduction et la dactylographie comprend l'élément "frais de voyage".

b/ Chiffres arrondis à la centaine de dollars la plus proche.